



Luxembourg, le 20 avril 2021

Circulaire n° 3985

# Circulaire

## aux administrations communales

**Objet :** Mise en place d'un système d'information au bénéfice des communes sur la situation concernant la pandémie Covid-19 sur leur territoire

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En date du 19 février 2021, la Chambre des Députés a adopté une motion invitant le Gouvernement à communiquer aux communes chaque semaine un rapport sur la situation concernant la pandémie Covid-19 sur leur territoire et à les informer en cas d'apparition de chaînes d'infection. Pour y faire suite, une réunion en présence de représentants du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), du ministère de la Santé et du ministère de l'Intérieur a eu lieu le 23 février 2021 afin d'analyser cette demande.

Nous avons ainsi l'honneur de vous informer que l'équipe du monitoring de la Direction de la Santé vient de mettre en place un système qui permettra d'envoyer aux communes un rapport hebdomadaire détaillant le nombre de tests, de nouvelles infections ainsi que l'incidence sur les 7 derniers jours et les 14 derniers jours par commune.

Dorénavant, les communes pourront donc suivre individuellement la situation d'infection dans leur commune à la lumière de ces trois indicateurs clés. Le contact direct entre l'Inspection sanitaire et la commune reste bien entendu maintenu en cas d'apparition de clusters.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renseigner la personne de contact auprès de votre commune à laquelle le rapport devra être envoyé, dont les coordonnées (numéro de téléphone, mail) sont à transmettre au point de contact mentionné ci-dessous.

Pour toute information complémentaire concernant ce nouveau dispositif opérationnel, qui sera à disposition à partir du 28 avril 2021, nous vous invitons à joindre le point de contact réservé aux bourgmestres auprès de l'Inspection sanitaire, dont les coordonnées sont les suivantes :

Tél. : 247-65513

Email : [contact-communes.INS@ms.etat.lu](mailto:contact-communes.INS@ms.etat.lu)

Nous vous prions d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos considérations distinguées.

La Ministre de la Santé



Paulette Lenert

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding